



8/04/2026

## Roms et Gens du voyage : Unia pointe un racisme structurel et largement banalisé

A l'occasion de la Journée internationale des Roms, le 8 avril, Unia publie un rapport thématique sur les discriminations et les actes de haine dont sont victimes les Roms et les Gens du voyage en Belgique. A partir de l'analyse des signalements reçus, de contributions d'experts issus des communautés concernées et du cadre juridique belge et international, ce rapport met en lumière le racisme structurel qui touche encore durement les Roms et les Gens du voyage et formule des recommandations.

### Un racisme structurel banalisé

Les Roms et les Gens du voyage font l'objet d'une stigmatisation historique, mais aussi de formes de discrimination quotidiennes profondément ancrées.

Les signalements reçus par Unia témoignent de problèmes récurrents dans plusieurs domaines, en particulier le logement, en raison d'un manque (voire d'une absence) d'emplacements adaptés pour s'installer, d'expulsions unilatérales et d'obstacles liés à l'adresse de référence<sup>1</sup>.

Les Roms et les Gens du voyage font aussi l'objet de préjugés tenaces, de propos stigmatisants, déshumanisants et haineux dans les médias et sur les réseaux sociaux ainsi que lors de certaines interactions avec la police.

Ils sont enfin la cible de crimes ou de délits de haine, stigmatisés d'un racisme bien ancré qui s'inscrit dans une longue histoire de persécution, rappelée dans le rapport, notamment le génocide de centaines de milliers de Roms pendant la Seconde Guerre mondiale (Porajmos), encore trop peu (re)connu en Belgique.

### Une sous-déclaration des discriminations

En 2025, Unia a enregistré 46 signalements, un nombre relativement faible dû à un manque de confiance des communautés concernées dans les institutions, à une méconnaissance de la législation et des recours existants, à la crainte de représailles ou de stigmatisation et à une vulnérabilité socioéconomique entravant l'accès à la justice. Dans de nombreux cas, ce sont des tiers - associations, travailleurs sociaux, enseignants, citoyens - qui alertent Unia.

---

<sup>1</sup> Les personnes qui séjournent dans une demeure mobile n'ont pas de résidence principale ni de domicile. Elles ont la possibilité de s'inscrire à une adresse de référence chez une personne physique ou une personne morale (association). L'inscription et le contrôle des adresses de référence relèvent de la compétence de la commune

## Un droit au logement encore loin d'être garanti

Plus de dix ans après la condamnation de la Belgique par le Comité européen des droits sociaux, aucune région ne répond encore aux normes minimales de la Charte sociale européenne en matière de terrains d'accueil. Pourtant, les constats du Comité ont été réitérés en 2021 et 2023.

Le manque d'emplacements résidentiels et temporaires adaptés entraîne des expulsions régulières, ne permettant pas la réalisation du droit au logement convenable. Il impacte d'autres droits fondamentaux, comme le droit à l'enseignement, aux soins de santé, etc.

Les expulsions auxquelles les familles sont confrontées entretiennent sans cesse la perception que leur présence est illégale et nourrit les préjugés racistes.

## L'importance d'impliquer les communautés concernées

Unia rappelle au travers de témoignages d'experts issus des communautés Roms et de Gens du voyage que les politiques menées jusqu'ici ont trop souvent été pensées sans eux. Une approche participative est indispensable pour garantir des politiques efficaces et durables, selon le principe « Nothing about us, without us ».

## Des recommandations concrètes

Unia appelle les autorités belges à mettre en œuvre une stratégie nationale réellement ambitieuse, assortie d'indicateurs et de budgets. En matière de logement, les régions doivent créer suffisamment de terrains d'accueil. Un recours administratif doit être rétabli par l'Etat fédéral pour les litiges relatifs à l'adresse de référence.

Unia appelle par ailleurs à mentionner explicitement la Romaphobie dans le plan interfédéral de lutte contre le racisme, avec des actions spécifiques.

Enfin, Unia plaide pour que la Belgique reconnaisse officiellement le 2 août, jour où plus de 3.000 Roms et Sintés détenus dans le camp des familles tsiganes à Auschwitz-Birkenau ont été assassinés en 1944, comme journée de commémoration de l'Holocauste des Roms.

Patrick Charlier, directeur d'Unia : « *Les Roms et les Gens du voyage sont des citoyens pourvus des droits civils, sociaux, politiques et économiques, comme tous les autres. La lutte contre l'antitsiganisme n'est pas un enjeu marginal : elle constitue un test de la capacité de notre société à garantir les droits humains et l'égalité pour toutes et tous et à prendre soin des populations minoritaires dans leur spécificité* ».

[Téléchargez le rapport complet](#)

**Contact** : Anne Salmon • +32 2 212 31 00 • +32 478 90 44 27 • [anne.salmon@unia.be](mailto:anne.salmon@unia.be)